

Réf. : DEC/2018/n° 36/7.1

Objet : Modification de la régie générale d'avances créée par la décision DEC/2015/24/7.1 - 26 mai 2015

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes

- **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;
- **Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- **Vu** les articles 1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- **Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé aux agents ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 17 Avril 2014 et celle du 18 novembre 2015 autorisant le maire à créer, supprimer ou modifier des régies communales en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la décision DEC/2015/24/7.1 du 26 mai 2015 instituant une régie générale d'avance,
- **Vu** l'avis conforme du comptable assignataire

DECIDE

Article 1^{er}

La présente décision modifie la décision DEC/2015/24/7.1 du 26 mai 2015 en son article 4. Le reste de la décision demeurant inchangé.

Article 2

L'article 4 de la décision est modifié de la façon suivante :

- *Les dépenses de matériel de fonctionnement dans la limite d'un montant par opération de 1 000 €*
- *Les secours*
- *Les avances sur frais de mission et de stage*
- *Les frais de mission et de stage en l'absence d'avances*
- *Remboursement de recettes préalablement encaissées par régie*
- *Acquisitions de spectacles*
- *Remise d'instrument de paiement outil d'aide sociale*

Fait à AIGUES-MORTES, le 15 mars 2018

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

